



CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 12 SEPTEMBRE 2007

Informations brèves

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation traitant des chiens dangereux en Suisse:

Interdiction des pitbulls en Suisse – initiative parlementaire

Le Conseil d'Etat se déclare favorable à l'introduction d'une législation fédérale en matière de protection de la population à l'égard des chiens dangereux, relevant que la situation actuelle, avec des dispositions cantonales parfois contradictoires, n'est pas satisfaisante et difficilement compréhensible pour les détenteurs de chiens et la population en général. Mais pour le Conseil d'Etat, la protection des personnes doit s'appuyer sur des mesures proportionnées au risque, ce qui n'est pas le cas des propositions faites dans le rapport de la commission fédérale. Il s'agit ainsi d'agir en particulier au niveau de l'élevage, de la sociabilisation et de l'éducation des chiens ; les chiens agressifs doivent être annoncés à l'autorité, qui doit être appelée ensuite à ordonner les examens et les mesures nécessaires propres à garantir la sécurité publique. Les animaux les plus dangereux doivent être euthanasiés et il s'agit également d'informer les victimes potentielles – en particulier les enfants en bas âge – des risques encourus et des comportements à adopter face à des situations dangereuses. Le Conseil d'Etat rejette ainsi plusieurs mesures proposées, notamment toutes celles liées à des critères raciaux et invite donc la commission à revoir son projet.

Contact : Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, tél. 032 889 68 30/60.

Révision partielle du code des obligations – responsabilité des détenteurs de chiens dangereux

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel rejette les deux variantes proposées visant à introduire une responsabilité objective aggravée pour les détenteurs de chiens dangereux. Ce type de responsabilité n'a de sens que dans le cas où le danger est qualifié et difficile à maîtriser, des conditions qui ne sont à l'évidence pas remplies pour l'énorme majorité des chiens dont un très faible pourcentage est réellement dangereux. Le Conseil d'Etat rappelle que le canton de Neuchâtel, pionnier en matière de politique à l'égard des chiens dangereux, compte moins de 1% de chiens mordeurs par an. Quant à l'introduction d'une assurance responsabilité civile obligatoire, le Conseil d'Etat, tout comme le Conseil fédéral, y est opposé, quelle que soit la variante. Il relève que bien que le droit ne l'impose pas, plus de 90% des propriétaires de chiens en possèdent déjà une.

Contact : Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, tél. 032 889 68 30/60.

- **Statistiques des morsures de chiens dans le canton de Neuchâtel 2002-2006 disponibles sous :**

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=4946>

Affaires cantonales

Désignation du nouvel aménagiste cantonal

Le Conseil d'Etat a désigné M. Dominique Bourquin, 40 ans, en qualité d'aménagiste cantonal, à la tête du Service de l'aménagement du territoire (SAT). Actuellement architecte-aménagiste au SAT, M. Dominique Bourquin succèdera dès le 1^{er} octobre 2007 à M. Bernard Woeffray, qui a pris la direction du Bureau des agglomérations et des régions mis en place pour concrétiser le RUN. Originaire de Savagnier, marié et père de deux enfants, M. Dominique Bourquin est titulaire d'un diplôme d'architecte obtenu à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et d'un diplôme d'économiste d'entreprise de la Haute école de gestion de Neuchâtel. Il suit également des cours à l'IDHEAP, à Lausanne, en vue d'obtenir un master en administration publique. De 1996 à 2005, M. Dominique Bourquin a occupé la fonction de secrétaire général du Service de l'économie et du tourisme et du Service de l'urbanisme à la municipalité de Saint-Imier, devenant en avril 2005 chancelier et responsable du développement économique de cette même commune. Début 2006, il est entré au service de l'administration cantonale neuchâteloise en qualité d'architecte-aménagiste au sein du SAT. Dans le cadre de ses fonctions, M. Dominique Bourquin s'est notamment occupé d'assurer le suivi de l'aménagement des pôles de développement économiques cantonaux. Il a également conduit en tant que chef de projet l'organisation du concours international d'urbanisme du Crêt-du-Loche pour le compte des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et de l'Etat de Neuchâtel et a participé à l'organisation du concours Europan no 9 du site du Col-des-Roches en collaboration avec la ville du Locle et le comité Europan. Il a par ailleurs travaillé à la clarification des processus de gestion au sein du SAT en réalisant un document fixant les principes d'un management du savoir et établi un guide visant à la simplification de la production de plans de quartier à l'attention des communes et des aménagistes.

Contact : Fernand Cuhe, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 13 septembre 2007